



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jumelages

Question écrite n° 117178

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la promotion des jumelages de communes et villes françaises avec des collectivités américaines. En effet, les jumelages avec des villes européennes ont connu un grand succès, notamment après la Seconde Guerre mondiale, dans la perspective de consolider le rétablissement et l'approfondissement de la paix en Europe. Par contre, les jumelages avec des collectivités des États unis d'Amérique, sont relativement peu nombreux, pour diverses raisons. Parmi ces raisons, il y a notamment le fait que ces jumelages n'ont jamais été promus et favorisés par les pouvoirs publics français. Il s'avère que ces jumelages peuvent nous permettre de nouer des relations directes et d'engager un dialogue très intéressant entre les deux pays des villes jumelées. Le climat fréquent d'incompréhension des autorités françaises et américaines est souvent très critique, notamment la diplomatie française à l'égard du continent américain. Développer des jumelages avec des collectivités américaines serait donc une source intéressante de rapprochement et de meilleure compréhension, intéressante pour nos deux pays. Il lui demande donc de lui indiquer s'il compte promouvoir cette suggestion au niveau national, auprès de notre ambassadeur, de celui des États-unis à Paris, comme auprès de l'Association des maires de France.

Texte de la réponse

Les relations entre la France et les États-Unis sont extrêmement denses et les liens tissés au niveau local y contribuent. Les jumelages entre collectivités locales françaises et américaines sont nombreux et très vivants, encouragés par les pouvoirs publics français. Témoin de cette tradition, le jumelage entre les villes de New Haven dans le Connecticut, qui abrite l'université de Yale, et d'Avignon en Provence a débuté il y a plus de vingt ans. Montpellier et Louisville sont jumelées depuis 1954. Boston, septième ville des États-Unis, foyer de rayonnement universitaire, fut la première ville officiellement jumelée avec Strasbourg en 1956. La ville de Bordeaux a beaucoup œuvré à cette diplomatie locale puisque Bordeaux et Los Angeles sont jumelées avec succès depuis 1964. Des liens d'amitié forts se sont développés, à l'image de ceux entre La Nouvelle - Orléans et Antibes - Juan-les-Pins, manifestés lors du passage de l'ouragan Katrina. La coopération décentralisée a connu une nouvelle impulsion dans les vingt dernières années, et s'est traduite par des coopérations actives dans des domaines de pointe. Depuis 1991, les villes de Buffalo et de Lille coordonnent ainsi des programmes avec six comités spécialisés en droit et gouvernement, sciences, éducation, arts et culture, affaires économiques et sports. Les échanges ont été aussi particulièrement développés entre Nantes et Seattle, entre Toulouse et Atlanta. (échanges dans le domaine scientifique entre l'INSAT et Georgia Tech). Signe de ce foisonnement, la ville d'Atlanta a également développé des liens avec la région Lorraine. Ce partenariat bénéficie du soutien du ministère des affaires étrangères et européennes, à travers l'organisation par le Consulat général de France à Atlanta et le Georgia Institute of Technology, du 26 octobre au 12 novembre 2011, d'une manifestation centrée sur l'innovation : « France-Atlanta : Together Towards Innovation ». La diplomatie citoyenne chère à Jefferson trouve là une illustration concrète. Convaincu de leur rôle essentiel dans la qualité de la relation bilatérale francoaméricaine, le Gouvernement soutient ce dynamisme des collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117178

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9483

Réponse publiée le : 4 octobre 2011, page 10542